

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 14 DECEMBRE 2015**

L'AN DEUX MIL QUINZE, LUNDI 14 DECEMBRE A VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel PAVARD, Maire.

<u>Etaient présents</u>	M. PAVARD, M. DEGOULET, Mme PROVOTS, M. LENFANT, Mme BLANCHARD, M. BLANCHET, M. DESPRES, Mme LANGLAIS, Mme LIEBLE, Mme MOREAU-TONNELIER, Mme RACAPE, M. THORETON, M. VIVIER (arrivé à 21h).
<u>Absent</u>	M. LEFEUVRE
<u>Secrétaires de séance</u>	Mme LIEBLE - Valérie HERVE

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du lundi 23 novembre 2015
- Désignation du secrétaire de séance

Affaires générales

1. Schéma Départemental de Coopération Intercommunale
2. Rapport annuel du service public de l'eau
3. Stagiairisation d'un adjoint technique
4. Délégations du Maire

Finances

5. Remboursement partiel d'un prêt
6. Heures complémentaires pour les agents de la commune
7. Dépenses d'investissement

Comptes-rendus des commissions

8. Comptes-rendus des commissions municipales
9. Comptes-rendus des commissions communautaires

Questions diverses

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 23 novembre 2015

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal du 23 novembre 2015 à l'unanimité.

1. Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Délibération n° 1412201501

La Communauté de communes du Val de Sarthe comptant 26 937 habitants n'est pas concernée par l'obligation de fusion qui découle de l'application des dispositions de la loi NOTRe. La Communauté de Communes de Pontvallain, elle, subit l'effet de seuil et est appelée à disparaître (elle compte moins de 15 000 habitants). La commune de Cérans-Foulletourte, membre de la Communauté de communes du canton de Pontvallain, a exprimé sa volonté de rejoindre la Communauté de communes du Val de Sarthe. Monsieur le Maire fait le point sur ce que l'on peut savoir des conséquences du nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunal pour Chemiré-le-Gaudin.

Cette commune entretient de nombreux liens avec la Communauté de communes du Val de Sarthe ou plus exactement avec ses communes membres, que cela soit au travers de clubs sportifs ou de syndicats. Par ailleurs, les habitudes de vie des Cérannais les conduisent à utiliser les équipements publics ou commerciaux situés sur le territoire de la Communauté de communes du Val de Sarthe et en particulier ceux de la commune de La Suze, contiguë à Cérans-Foulletourte.

Sur le plan financier, les conséquences de l'entrée de Cérans-Foulletourte dans la Communauté de Communes du Val de Sarthe ne pourront être connues qu'au terme de l'étude commandée à un cabinet spécialisé et donc après le vote du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

Les membres présents décident à une voix POUR, zéro voix CONTRE et onze ABSTENTIONS de ne pas se prononcer sur le Schéma Intercommunal de Coopération Départementale.

Le Conseil municipal précise qu'il n'est pas contre le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale mais dénonce l'absence d'éléments financiers et la façon de procéder dans l'urgence de la part de l'Etat.

Arrivée de Bertrand VIVIER à 21h00.

2. Rapport annuel du service public de l'eau

Délibération n° 1412201502

- RAPPORT ANNUEL PRIX ET QUALITE DE L'EAU ANNEE 2014

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en Eau Potable.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport par Monsieur PAVARD, le Conseil municipal :

- **Approuve à l'unanimité des membres présents le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable de la commune de Chemiré le Gaudin.**

- RAPPORT ANNUEL VEOLIA ANNEE 2014

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le rapport annuel sur le service de l'eau, exercice 2014 ;

CONSIDERANT que, chaque année, un rapport d'activité du service public d'eau potable est

établi par le délégataire VEOLIA EAU,

CONSIDERANT que le rapport d'activité du délégataire - exercice 2014- doit être approuvé par les membres du Conseil municipal ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- Approuve le rapport d'activité du délégataire VEOLIA EAU relatif au service public d'eau potable - exercice 2014.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la présente délibération.

3. Stagiairisation d'un adjoint technique

Délibération n° 1412201503

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil municipal, le projet de stagiairisation d'un adjoint technique recruté pour un départ en retraite.

La période de stagiairisation dure 1 an et précède dans la fonction publique la titularisation, qui est alors décidée par l'autorité territoriale.

Le Conseil municipal décide de créer un poste d'agent d'entretien occupé par un grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la présente délibération.

4. Délégations du Conseil municipal au Maire

Délibération n° 1412201504

Monsieur le Maire ne participe pas à la délibération et ne prend pas part au vote.

- Vu les articles L 2122-22 et L 21122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant que le Maire de la commune peut recevoir délégation du Conseil municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions,
- Considérant qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'ajouter à ses délégations l'autorisation de procéder « aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts ».

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

5. Remboursement partiel d'un prêt

Délibération n° 1412201505

Le Conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder au remboursement partiel du prêt contracté de 80 000 euros pour le rond-point. Il a été prévu de rembourser 12 000 euros au budget 2015.

Le remboursement anticipé de 12 000 euros pour ce prêt est approuvé à l'unanimité.

6. Heures complémentaires pour les agents de la commune

Délibération n° 1412201506

Des heures complémentaires ont été accordées pour l'ensemble du personnel communal pour l'année 2015. Le montant global de ces heures s'élève à 3 535.82 euros, charges comprises.

Monsieur DEGOULET précise que le régime des indemnités va être totalement revu au 1^{er} janvier 2017 pour tous les agents de Fonction Publique. Le Conseil municipal devra donc proposer d'ici là un nouveau régime indemnitaire à ses agents.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité par les membres du Conseil municipal présents.

7. Dépenses d'investissement

Délibération n° 1412201507

- Achat de tablettes pour l'école : 597 euros TTC
- Plants pour les talus dans le centre-bourg : 500,35 euros TTC

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

8. Compte-rendus des commissions municipales

- Bilan du Téléthon

Madame MOREAU-TONNELIER fait un compte-rendu du week-end Téléthon. 1 191 euros ont été reversés à l'AMF.

- Devis pour l'aménagement des coussins berlinois

Un premier devis a été présenté par l'entreprise Lochard-Beaucé d'un montant de 19 632 euros. Monsieur LENFANT va demander d'autres devis pour l'aménagement de l'entrée de bourg sur la route de la Suze et le ralentissement des véhicules devant l'école afin que les membres du Conseil municipal se prononcent sur le choix à faire entre les coussins berlinois et le radar pédagogique.

Monsieur LENFANT explique également que la pose des panneaux dans le bourg est subordonnée à une autorisation préalable et payante. La réponse est en attente.

- Dates de réunion

Commission « Communication » : Lundi 18 janvier 2016 20h30.

Comité de pilotage du PEDT, puis commission « Ecole et Jeunesse » : lundi 1^{er} février 2016 (20h pour le PEDT, 21h pour la commission).

9. Comptes-rendus des commissions communautaires

- Commission « Habitat » :

Madame PROVOTS explique que la construction des 2 logements locatifs T4 dans le lotissement « Bellevue les Trois Chênes » a été validée par la Communauté de communes. Les travaux débuteront en 2017.

- Association Culturelle du canton de la Suze :

Un rallye culturel en voiture est prévu sur une journée pour visiter les lieux pittoresques et étonnants des communes du canton le 22 mai 2016 au départ de Roëzé sur Sarthe. Madame MOREAU-TONNELIER propose de mettre en valeur la stèle du méridien de Greenwich à cette occasion.

QUESTIONS DIVERSES

- **Changement d'exploitant de la carrière.** Monsieur le Maire vous informe du changement officiel d'exploitant de la carrière, qui n'est plus SCTH, mais le groupe PIGEON.

- **Travaux d'hiver des agents.** Des travaux de peinture sont prévus à l'école (couloir du bâtiment principal) et à la salle des fêtes (cuisine de la grande salle). Le sol de la petite salle des fêtes pourrait aussi être changé, s'il reste du temps avant le printemps.

- **Après-midi « Jeux » organisé par le CMJ.** Monsieur THORETON rappelle l'après-midi organisé par le CMJ le samedi 19 décembre de 14h à 17h.

- **Journal des TAP.** Monsieur DEGOULET informe le Conseil municipal de la publication du 1^{er} journal des TAP. Il sera distribué à chaque famille et mis en ligne.

- **Repas de Noël à la cantine.** Le repas de Noël aura lieu à la cantine le jeudi 17 décembre. La commune offrira des chocolats aux enfants.

- **Couleurs du fleurissement du bourg en 2016.** Les couleurs dominantes pour le fleurissement 2016 de la commune seront le rouge et le blanc.

La séance est levée à 22h15.

Récapitulatif des délibérations du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2015 :

- *Délibération n° 1412201501 : Schéma Départemental de Coopération Intercommunale*
- *Délibération n° 1412201502 : Rapport annuel du service public de l'eau*
- *Délibération n° 1412201503 : Stagiairisation d'un adjoint technique*
- *Délibération n° 1412201504 : Délégation du Maire*
- *Délibération n° 1412201505 : Remboursement partiel d'un prêt*
- *Délibération n° 1412201506 : Heures complémentaires aux agents de la commune*
- *Délibération n° 1412201507 : Dépenses d'investissement*

SIGNATURES des conseillers municipaux présents lors de la séance du 14 décembre 2015 :

M. Michel PAVARD	M. Miguel DEGOULET	Mme Sylvia PROVOTS	M. Marcel LENFANT
Mme Aurélie BLANCHARD	M. Roland BLANCHET	M. Mickaël DESPRES	Mme Isabelle LANGLAIS
M. Armand LEFEUVRE	Mme Amandine LIEBLE	Mme Paola MOREAU TONNELIER	Mme Renée RACAPE
Absent			

M. Franck THORETON	M. Bertrand VIVIER